



## Enfant née en France d'un parent français et un parent européen

Par **Deea44**, le **13/03/2012** à **22:17**

Bonjour,

J'aurais une question par rapport à ma situation, je suis une jeune femme d'origine roumaine n'ayant pas la nationalité française, venue ici pour faire des études. Étant à la faculté je me suis retrouvée enceinte. Le papa est de nationalité française (plus précisément de Mayotte). Ma question est de savoir, moi en tant qu'étrangère avec un bébé dont un parent est français, à quels droits je peux accéder, car pour l'instant vu que je n'ai aucun justificatif je ne peux pas travailler, je ne peux pas accéder aux aides, rien. J'aimerais donc savoir si je fais une demande de titre de séjour pour pouvoir travailler est-ce qu'il me sera accordé ? Ou le fait d'avoir un enfant que j'élève en France, avec son papa qui est français, ne me donne droit à rien ?

Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **14/03/2012** à **15:24**

bjr,  
le père a-t-il reconnu l'enfant ou a-t-il l'intention de le reconnaître ?  
bjr

Par **Deea44**, le **14/03/2012** à **18:05**

Oui il a fait une déclaration anticipée en mairie avant que l'enfant soit née, donc oui il est reconnu et porte les deux noms, le mien et celui du papa?